



Risques pour une tentative de vol

Par **Kerry**, le 11/08/2011 à 12:16

Bonjour,

Dans un supermarché, j'ai pris un macaron dans une boîte et j'en ai donné un à ma soeur. Nous avons mis la boîte vide dans notre panier et nous l'avons jetée dans une poubelle à côté, seulement une dame qui faisait ses courses nous a obligées à la reprendre en nous menaçant de nous dénoncer au personnel. Nous avons donc repris la boîte et nous l'avons finalement payée par carte bleue (celle de ma mère) avec d'autres articles. Je voulais donc savoir ce que nous risquons pour avoir tenté de voler ces macarons, si le supermarché peut nous retrouver avec la carte bleue ?

Merci

Par **Embryon**, le 11/08/2011 à 13:37

Je pencherai initialement pour le baignoire à vie mais finalement je pense qu'au vu de la saison estivale nous pencherons vers une plus grande indulgence des juges et ainsi une peine de 25 ans me semble envisageable. Avec restitution des macarons bien entendu, sous quelque forme que ce soit!

PS: second degré.

Plus sérieusement, le magasin ne vous poursuivra pas pour avoir mangé deux macarons dans leur magasin. Néanmoins, il est souhaitable que cela vous serve de leçon et que vous cessiez de voler d'honnêtes commerçants!

Par **Domil**, le 11/08/2011 à 13:52

Rien ne vous empêche de manger et de présenter la boîte vide à la caisse (je le fais souvent).

Par **Embryon**, le 11/08/2011 à 13:53

En l'occurrence, la boîte fut jetée sans paiement.

Par **Domil**, le **11/08/2011** à **14:03**

Exact, c'était un conseil pour la prochaine fringale en magasin :)

Par **Kerry**, le **11/08/2011** à **19:07**

Non non j'ai récupéré la boîte après l'avoir jetée ^^" et je l'ai payée mais j'ai quand même voulu la voler et je l'aurai fait si la dame n'était pas intervenue.